



ARRÊTÉ

D'opposition à une déclaration préalable Au nom de la commune de LA MENITRE

Le Maire de la Commune de LA MENITRE

VU la déclaration préalable présentée le 06/01/2026 par MONDIAL RELAY,

VU l'objet de la déclaration :

- pour l'installation d'une consigne automatique d'envoi et de retrait de colis ;
- sur un terrain situé : 4 Place du Colonel Léon Faye à LA MENITRE (49250)
- pour une surface de plancher créée de 0 m²;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme de La Ménitrie approuvé le 22 avril 2004 et modifié ;

VU le plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation du val d'Authion approuvé le 7 mars 2019,

VU le code du patrimoine et notamment ses articles L.621-30 et suivants,

Vu l'avis Défavorable de Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine du Maine et Loire en date du 18/02/2026

CONSIDERANT QUE, le présent projet s'intègre difficilement dans le contexte existant de part ses couleurs et un matériaux composites peu qualitatifs et en inadéquation avec le bâti ancien en centre bourg, il est de nature à porter atteinte aux abords et à la perspective de l'édifice protégé et en cela il ne peut pas être accordé ;

ARRÊTE

Article 1

La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision d'**opposition**. Vous ne pouvez donc pas entreprendre vos travaux.

LA MENITRE, le 20/02/2026

L' Adjoint délégué à l'urbanisme,

Yves JEULAND



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr